



FO - CFDT - CGT - FDSU

Le DSF torpille le CDAS du 24 mai 2007!

A nouveau, les OS n'ont eu d'autres choix que de claquer la porte!

Au précédent CDAS du 27 février 2007, après trois interruptions de séance, il avait été décidé que l'ensemble des agents du MINEFI de Loire-Atlantique pouvaient assister à deux conférences, **sur autorisation d'absence**, *selon leur desiderata*, sur les trois proposées :

- La prévention des principaux troubles de la santé rencontrés en milieu professionnel,
- Le régime maladie des fonctionnaires,
- le départ à la retraite.

Les futurs retraités dans la mire de M. JESSON, Directeur des Services Fiscaux 44!

Le serpent de mer des autorisations d'absence refait surface !

A la DSF, la participation à la conférence sur le thème de la retraite devra obligatoirement faire l'objet d'une demande de congé.

De qui se moque-t-on ?

Machine avant, ...machine arrière toute !

C'est précisément contre cette proposition de l'Administration, que les OS s'étaient battues! Une décision consensuelle avait fini par être entérinée "*dans la douleur*" lors du dernier CDAS et, seul, M. JESSON ne la respecte pas. C'est d'autant plus ridicule que la DSF se cache derrière une meilleure gestion du Personnel alors que cela ne concerne que peu de collègues : 34 participants en 2006 pour l'ensemble du MINEFI sur 4507 agents !

Où allons-nous si CHAQUE Direction saborde CHAQUE décision à sa guise ?

Contrairement aux propos de M. LEMOINE représentant la Direction des Services Fiscaux; les OS ont bien conscience du rôle important du CDAS et des sujets plus fondamentaux pour l'action sociale (médecine de prévention, colonies, Amitié-Finances, Arbre de Noël, ...) mais elles ne peuvent accepter que des décisions actées ne soient pas appliquées, de la même manière, par toutes les Directions.

C'est une position de principe !

Laisser passer ça aujourd'hui, c'est nier la légitimité de cette institution.

NOUS N'EN RESTERONS PAS LA !